



Présents : G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, C. GABRY, F. GARCIA, JP. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, C. MICHEL, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ

Excusés : R. ARANDA, N. PECOT, O. MARLOT, F. DOLE, S. BERGER, procuration respective à M. SAULNIER, N. SIEVERT, F. GARCIA, L. SCHNEITER, I. CUENOT

5 auditeurs

Le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre est validé à l'unanimité.

Le maire demande si 2 points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour concernant un protocole d'accord pour le stade de foot et la désignation d'un membre pour la CLETC

Accord à l'unanimité

1. Vie de la commune

- Le maire nous informe du départ en retraite de M. BRUEZ Philippe à compter du 1^{er} octobre 2020 et de M. BERTHET Patrick à compter du 1^{er} novembre 2020. Les agents ne sont pas remplacés. Nous les remercions pour leur implication pour ces années au service de la commune.
- Afin de faciliter le travail de nos agents techniques, des compteurs d'eau en télé-relevé vont être posés en fin d'année 2020 et en début d'année 2021. La modernisation a pour but de diminuer le temps de relève et de traitement des compteurs, de localiser plus facilement les fuites et de ne plus intervenir sur le domaine privé.
- Salle des sports : il a été décidé d'effectuer une étude énergétique et photovoltaïque, le coût est de 3 000€ TTC subventionnée à hauteur de 1 848€ soit un net de 1 152€ TTC. Cette étude vient en complément de celle de faisabilité pour la réhabilitation de la salle des sports commandée par l'ancienne équipe municipale.
- Installation d'un éclairage public LED sur l'ensemble de LABERGEMENT DU NAVOIS. Le coût est de 20 721€ HT, la subvention de 5 181€ soit un net de 15 540€ HT. L'investissement est amorti en 20 ans avec la différence de consommation.
- Le comité enfance travaille sur l'implantation du futur périscolaire et l'aménagement de l'école Pergaud.
- Les acheteurs potentiels de l'ancienne école mairie de LABERGEMENT DU NAVOIS n'ont pas donné suite, le bâtiment est de nouveau en vente.
- La prime d'assurance flotte, pour la totalité des véhicules de la commune passera de 3 925.32€ à 2 997.07€ en 2021 soit une économie de 30% avec garanties identiques.
- Le montant de la prime d'assurance multirisques reste inchangé mais le contrat s'étoffe de prestations complémentaires (risques environnementaux, risques naturels sur la voirie...).

- Appel aux volontaires : Afin de sécuriser l'accès à l'école Jeanne d'Arc et les manifestations, la municipalité a décidé de déplacer le monument aux morts. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat ou par mail sur animation.info.levier@orange.fr pour cet acte citoyen.

2. Reprise de l'ensemble des délibérations

La préfecture demande de repasser les délibérations du 4 septembre en conseil pour vice de procédure. Les nouvelles délibérations annulent et remplacent celles du conseil du 4 septembre 2020 ci-dessous :

1.Diagnostic assainissement, 2.Convention ANTS, 3.Décision modification Budget pour remboursement du prêt relais, 4.Contentieux stade de foot, 5.Vente parcelle ZD66, 6.Achat parcelle AB 545, 7.Achat parcelle AD 289, 527, 534, 536, 290, 8.Rétrocession voirie Bernard CUENOT, 9.Protocole d'accord GIROD, 10.Location Gîtes Compagnie les Sonnambules, 11.Délibération pouvoir de police, 12.Don de mobiliers au Comité des Fêtes.

Les délibérations du conseil du 04 septembre sont reprises dans les mêmes conditions et avec les mêmes résultats de vote.

3. Vente d'un appartement des gîtes au CCAS

Les gîtes situés impasse de la sapinière sont en mauvais état. Pour la réfection de la toiture, l'isolation par l'extérieur et divers travaux de remise en état, une enveloppe est à prévoir. Des devis sont en cours.

La Municipalité décide de céder un appartement du RDC au CCAS une fois les travaux réalisés.

La vente de l'appartement et les subventions financeront les travaux des 3 appartements communaux et celui du CCAS.

Accord à l'unanimité.

4. Garantie de cautionnement de prêt Habitat 25 et Néolia sur la construction de logements sociaux

	Néolia prêt N°112312	Habitat 25 prêt N° 113671
Nombre de Logement	15	10
Garant LEVIER	30%	30%
Garant Département	70%	70%
Montant de garantie de LEVIER	352 664,70€	325 988,40€
Durée du prêt	De 30 à 50 ans	De 30 à 50 ans

Jean-Pierre GURTNER ne prend pas part au vote.

Accord à l'unanimité.

5. Bon de naissance

La municipalité a traditionnellement l'habitude de faire un virement de 30€ à tous les nouveaux nés de LEVIER. Pour faire travailler les commerçants locaux, le conseil municipal propose de substituer ce virement par des chèques cadeaux provenant de l'association des commerçants de LEVIER (CEL).

17 voix pour 6 voix contre.

6. Tarification des salles communales

Pour les extérieurs, nouvelle tarification :

Salle des Fêtes sans chauffage	SANS CUISINE	AVEC CUISINE
Journée	400€	450€
Week-end	500€	550€
Salle Socio Culturelle sans chauffage	SANS CUISINE	AVEC CUISINE
Journée	250€	320€
Week-end	320€	400€

LABERGEMENT DU NAVOIS Journée	LABERGEMENT DU NAVOIS Week-end
50€	100€

Pour les habitants et associations de Levier, la tarification reste inchangée.

Accord à l'unanimité.

7. Amortissement

La municipalité termine les plans d'amortissement en cours et informe que les biens non amortissables ne feront plus l'objet de ce traitement comptable.

Accord à l'unanimité.

8. Décisions modificatives

Le Maire explique que des études réalisées par la commune doivent désormais être intégrées aux opérations de travaux concernés. Il est donc nécessaire de transférer ces dépenses dans leurs comptes définitifs par le biais d'opérations d'ordres au chapitre 041 « Opérations patrimoniales ». Ceci permettra de récupérer de la TVA sur 109 711€.

Accord à l'unanimité.

Mauvaise comptabilisation de la cession de la parcelle ZB113 du lotissement du Plane en 2019. La TVA n'a pas été reversée. Il convient de régulariser en réhabilitant les écritures et de prévoir le versement de 62 583€ de TVA.

Accord à l'unanimité.

9. Validation de la modification des statuts de la CCA800

Le conseil communautaire en date du 7 septembre 2020, a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes et de prendre la compétence des bâtiments : maison de santé de GOUX LES USIERS et la maison France services de LEVIER.

La composition du conseil communautaire est également modifiée afin de respecter la nouvelle répartition des sièges, par le Préfet en date du 3 octobre 2019, soit pour la commune de LEVIER, 9 sièges sur 24.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la CCA800.

Accord à l'unanimité.

10. Démocratie participative : coupure éclairage public

Les modalités de vote vous seront communiquées dans la prochaine feuille municipale.

N'oubliez pas de vous inscrire au préalable sur www.levier.fr afin de pouvoir voter.

11. Protocole d'accord pour le stade de foot

Le maire expose au conseil municipal les différents documents factuels sur l'état du terrain de foot.

Une solution technique est envisageable pour le remettre en état.

Un protocole transactionnel sera rédigé par l'avocat et aura force exécutoire. En contrepartie de la prise en charge par les entreprises de la totalité des travaux et des frais engagés par la commune, la municipalité lèvera le référé.

La campagne de réhabilitation durera un an. Le maire indique qu'un risque calculé existe mais que cet accord semble être salutaire pour l'ensemble des parties.

Il est demandé au conseil de donner pouvoir au maire pour négocier et signer le protocole transactionnel.

Accord à l'unanimité.

12. Désignation d'un membre pour la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Dans le cadre des transferts de compétences de la commune à la communauté de commune Altitude 800, la CLETC a pour but de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière.

Par délibération, une personne du conseil est nommée pour représenter la commune.

Monsieur le Maire sera le représentant de la commune pour Le CLETC.

Accord à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Bienvenue à Eva née le 25 septembre 2020, fille de Sandy BERGER conseillère municipale et de Kevin CUENOT.
- Olivier REGNIER nous fait part du 1^{er} état des lieux du comité consultatif Espace forestier-Agriculture-Voie de desserte. Les travaux se porteront en priorité sur la réfection du chemin des Chaumelles ainsi que des chemins et places de retournements à LABERGEMENT DU NAVOIS.
- La Fédération française de handball félicite le Club de AS LEVIER HANDBALL et lui accorde le LABEL DE BRONZE qui incarne les différentes valeurs fondamentales du sport.



Les masques, lingettes, serviettes périodiques... font partis de notre quotidien. Une seule issue : le bac d'ordures ménagères !

Pour information, ces déchets jetés dans les toilettes ont généré pour le mois de septembre un **coût d'environ 1 000€**.

